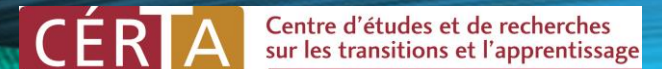


INFLUENCE DE L'ORGANISATION DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS SUR LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE

Par : Alain-Guillaume Marcotte-Fournier
Direction : Anne Lessard et Sylvain Bourdon



PROBLÉMATIQUE : CONCURRENCE ENTRE LES ÉCOLES ET DÉRIVES

- Projet pédagogique particulier (PPP)
 - Programmes nécessitant une dérogation vis-à-vis des matières prescrites par le régime pédagogique. (LIP, Article 457.2)
- Dérives possibles liées aux PPP (Gouvernement du Québec 2007a)
 - Exclusion d'élèves issus de milieux défavorisés
 - Répartition inégale des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
 - Opportunités d'apprentissages réduites en classes ordinaires
- Cote EHDA (Gouvernement du Québec 2007b)
 - Incapacités limitent l'apprentissage, l'autonomie et la socialisation

CADRE D'ANALYSE

- Ségrégation scolaire :

Concentration d'élèves effectuée sur la base de leurs caractéristiques, sociales et académiques, qui amène des conséquences négatives sur ceux-ci notamment en augmentant les inégalités scolaires (van Zanten, 2009)

- Ségrégation scolaire (Charmillot, 2013) :

- Interétablissement (carte scolaire)
- Intraétablissement (processus de constitution des groupes-classes)
 - Enclaves (van Zanten 2009)

MÉTHODOLOGIE : TERRAIN DE RECHERCHE

- 968 élèves, 4 écoles, 38 groupes-classes (17 sans PPP, 21 avec PPP)

Tableau 1: PPP offerts (2013-2014)

École	PPP	Examen d'entrée	Exigences	Coût (\$/an)
A	Sport 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	≥ 500
	Sport 2		<input checked="" type="checkbox"/>	N. d.
B	Enrichissement	<input checked="" type="checkbox"/>		≥ 500
C	Arts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	< 500
	Sports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	≥ 500
	Sciences	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	< 500
D	Arts 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	< 500
	Arts 2		<input checked="" type="checkbox"/>	≥ 500
	Enrichissement sciences		<input checked="" type="checkbox"/>	< 500
	Enrichissement langue	<input checked="" type="checkbox"/>		----

MÉTHODOLOGIE

- Quotient de localisation interétablissement et intraétablissement (Charmillot, 2013)
 - EHDAA;
 - Élèves issus d'un milieu défavorisé.

$$\frac{\left(\frac{N_{Ai}}{N_{Ti}}\right)}{\left(\frac{N_A}{N_T}\right)} \text{ si le quotient =}$$

Valeur	Signification
1	Même proportion
0,5	En deçà de la proportion
2	Deux fois plus
0	Aucun élève

RÉSULTATS : RÉPARTITION INTERÉTABLISSEMENT

Tableau 2: Répartition interétablissement des élèves

École	Quotient de localisation	
	Élèves issus d'un milieu défavorisé	Élèves ayant une cote EHDA
A	0,70	0,67
B	2,60	1,23
C	1,80	0,99
D	0,22	1,10

TABLEAU 3 : QUOTIENTS DE LOCALISATION ÉCOLE A

Programme pédagogique	Groupe- classe	Quotient de localisation	
		Élèves issus d'un milieu défavorisé	Élèves ayant une cote EHDAA
Sans PPP	a	0,50	5,14
	b	0,99	0,62
	c	1,09	2,01
Avec PPP	d	0,50	0,00
	e	1,33	0,00
	f	1,38	0,55
	g	0,99	0,00
	h	1,19	0,00

TABLEAU 4 : QUOTIENTS DE LOCALISATION ÉCOLE B

Programme pédagogique	Groupe- classe	Quotient de localisation	
		Élèves issus d'un milieu défavorisé	Élèves ayant une cote EHDA
Sans PPP	a	1,56	2,11
	b	1,34	0,31
	c	1,25	2,78
Avec PPP	d	0,44	0,00
	e	0,56	0,28

Tableau 5 : Quotients de localisation école C

Programme pédagogique	Groupe- classe	Quotient de localisation	
		Élèves issus d'un milieu défavorisé	Élèves ayant une cote EHDA
Sans PPP	a	1,16	1,20
	b	1,30	0,77
	c	1,61	1,20
	d	1,11	3,75
Avec PPP	e	1,07	0,67
	f	0,00	0,00
	g	0,58	0,00
	h	1,16	0,00
	i	0,39	0,86

Tableau 6 : Quotients de localisation école D

Programme pédagogique	Groupe-classe	Quotient de localisation	
		Élèves issus d'un milieu défavorisé	Élèves ayant une cote EHDAA
Sans PPP	a	0,00	2,70
	b	0,00	0,70
	c	0,00	2,02
	d	1,47	2,36
	e	1,66	1,13
	f	3,18	1,09
	g	0,00	5,76
Avec PPP	h	2,94	0,00
	i	0,00	0,00
	j	0,00	0,00
	k	5,21	0,00
	l	0,00	0,00
	m	0,00	0,00
	n	1,53	0,35
	o	0,00	0,70
	p	0,00	0,00

CONSTATS

- Dérives possibles liées aux PPP (Gouvernement du Québec 2007a)
 - Exclusion élèves issus de milieux défavorisés
 - Répartition inégale des élèves ciblés EHDAA
 - Opportunités apprentissages réduites en classes ordinaires

ANALYSE MULTINIVEAU

Effets de composition



Niveau école:

Aucune variable mesurée



Niveau groupe-classe:

- Moyenne rendement initial

- Hétérogénéité scolaire initiale - PPP

- Moyenne centile matériel - Moyenne centile social



Niveau élève:

- Sexe - Rendement initial - EHDAA

- Centile matériel - Centile social

Résultat à l'examen de mathématique
(CS)

Tableau 7: Coefficients de régression des variables du premier et deuxième niveau

Variables	Modèles: β_x (coefficient de régression) et (E.S.) (Erreur Standard)			
	A : β_x (E.S.)	B : β_x (E.S.)	C : β_x (E.S.)	D : β_x (E.S.)
Effets fixes	4,06 % de la variance totale - Dumay et Dupriez, 2009 (2,9 % et 1,9 %) - Opdenaker et Van Damme 2001 (6,82 %).			
-Constante	56,79 (2,20)**			
Variabes niveau 1				
-Sexe (0 : garçon)				
-Résultat initial				
-Cote EHDAA (0 : sans cote)				
-Centile matériel				
-Centile social				
Variabes niveau 2				
-Moyenne note initiale				
-Hétérogénéité scolaire initiale				
-Moyenne centile matériel				-0,30 (0,11)**
-Moyenne centile social				
-PPP (0 : sans PPP)			1,10 (5,63)	
Effets aléatoires				
-Variance interclasse (τ_{00})	173,43 (42,12) ^a	57,77 (15,57) ^a	32,42 (9,81) ^a	40,04 (11,14) ^a
-Variance interclasse expliquée		0,67	0,81	0,77
-Variance intraclasse (σ^2)	253,43(11,79) ^a	155,36 (8,13) ^a	253,47 (11,79) ^a	155,19 (8,11) ^a
-Variance intraclasse expliquée		0,39	0,00	0,39
Déviance	8164,9	6159,1	8109,5	6146,3

Effets modestes mais suffisants pour conclure qu'à caractéristiques individuelles semblables, un élève gagne à être scolarisé dans un groupe-classe ayant des conditions plus favorables

Note : Selon test t: * $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$ et ^a valeurs significatives selon test z

RETOMBÉES

- La mixité socioéconomique a un effet bénéfique sur le rendement scolaire des élèves et cet effet est non symétrique :

Les élèves ayant un statut socioéconomique faible gagneraient à être scolarisés dans un milieu socioéconomique plus élevé alors que les élèves ayant un statut plus élevé ne verraient pas leur rendement diminuer lorsqu'ils sont scolarisés dans les milieux plus mixtes socialement.

(Conseil supérieur de l'éducation et Conseil national d'évaluation du système scolaire 2015)

- Sociale :

Quel rôle peut jouer l'organisation des PPP afin de favoriser l'égalité des chances en éducation?

BIBLIOGRAPHIE

- Charmillot, S. (2013). *Ségrégation et inégalités scolaires: Le cas de l'enseignement secondaire à Genève*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève, Suisse.
- Conseil supérieur de l'éducation et Conseil national d'évaluation du système scolaire (2015). *Conférence de comparaisons internationales : la mixité sociale à l'école*, Gouvernement du Québec, Québec.
- Dumay X. & Dupriez V. (2009). Contexte d'établissement et apprentissage des élèves, in Dumay X. & Dupriez V. dir. *L'efficacité dans l'enseignement : Promesses et zones d'ombre*, Bruxelles, De Boeck, 103-122
- Gouvernement du Québec (2007a). *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : Diversifier en toute équité*. Québec : Conseil Supérieur de l'Éducation.
- Gouvernement du Québec (2007b). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Opdenakker M.-C. & Van Damme J. (2001). "Relationship between school composition and characteristics of school process and their effect on mathematics achievement", *British Educational Research Journal*-27(4), 407-432
- van Zanten, A. (2009). « Le choix des autres » Jugement, stratégies et ségrégations scolaires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5(180), 24-34.

DISCUSSION

- **En faveur de la mixité :**

- « Malaise de ne pas offrir des programmes stimulants à des élèves qui en auraient besoin »
- « Augmentation des contrastes et diminution des attentes envers certains groupes »
- « Je n'enverrais jamais mon enfant au régulier »

- **Obstacles à la mixité :**

- « EHDAA et PPP, ce n'est pas leur rendre service »
- « Risque de perdre des étudiants si nous sommes les seuls à le faire »
- « Comment financer la présence des élèves dans les PPP sans diminuer la qualité des programmes offerts »

ÉCOLES SECONDAIRES À L'ÉTUDE

École La Ruche

Lieu : Magog

Nombre d'élèves : 1500

**Offre : 13 concentrations et 5 programmes
Sports-études**

École Chavigny

Lieu : Trois-Rivières

Nombre d'élèves : 1200

Offre : 8 concentrations

GRILLE-MATIÈRE CHAVIGNY

- Tous les élèves choisissent une concentration
- Même nombre de cours pour les matières de base, peu importe la concentration (sauf art dramatique et profil académique)
- Le choix de la concentration peut être modifié lors du passage au deuxième cycle
- Pour compléter leur horaire, les élèves choisissent des « pastilles »

Fiche d'inscription 2017-2018 - Choix de cours Première année du premier cycle (1re secondaire)									
		Arts	Musique	Art	Génie	Profil			
PASTILLES PÉDAGOGIQUES (Cours optionnels)									
Les pastilles sont de 2 périodes. Numérote les choix de 1 à 3 dans les CASES BLANCHES pour chaque bloc. Si la case est grisée, c'est que tu n'as pas accès à ce choix. Si ta concentration te permet de prendre 3 pastilles et que tu choisis 2 pastilles de sports, TU DOIS prendre la pastille Éducation physique et santé dans le bloc sports									
		Sport Xtra	Multicom	Arts plastiques	Musique pop	Art dramatique	Génie sciences	Profil académique	Immersion
BLOC SPORTS	Badminton								
	Basketball								
	Cheerleading								
	Éducation physique et santé								
	Football								
	Soccer (Futsal)								
	Volleyball								
ARTS	Art dramatique								
	Arts plastiques								
	Chant								
	Costumes de scène								

GRILLE MATIÈRE LA RUCHE

- Tous les élèves choisissent une concentration
- Même nombre de cours pour les matières de base, peu importe la concentration
- Les périodes « étude dédiée » sont réservées aux élèves qui sont en difficulté dans cette matière. Ces périodes peuvent répondre à des besoins ponctuels de récupération. Les élèves ont alors une période de concentration en moins.

GRILLES-MATIÈRES
2017-2018

Concentrations 1 ^{er} cycle : sportives ou artistiques				
	1 ^{er} secondaire	Période étude dédiée	2 ^e secondaire	Période étude dédiée
Français	7	1	7	1
Anglais	4		3	
Mathématique	5	1	5	1
Sciences & technologie	3		4	
Univers social	5		6	
Éthique et culture religieuse	2		1* + temps sur ÉLITES	
Concentration	8		8	
Arts ou Éducation physique	2		2	
	36		35	

GRILLE MATIÈRE MONTCALM***

- Les concentrations ne sont pas offertes à tous les élèves
- Même nombre de cours pour les matières de base, peu importe le profil (sauf français pour « Vocation »)
- Organisation qui permet des groupes ouverts (les classes sont composées à la fois des élèves du profil général, parcours scientifique et vocation)

3 ^e secondaire			
Cours	Profil général	Parcours scientifique	Vocation
Français	8 (200 heures)	8 (200 heures)	6 (150 heures)
Anglais, anglais enrichi	4 (100 heures)	4 (100 heures)	4 (100 heures)
Mathématique	6 (150 heures)	6 (150 heures)	6 (150 heures)
Science et technologie	6 (150 heures)	6 (150 heures)	6 (150 heures)
Histoire et éducation à la citoyenneté	4 (100 heures)	4 (100 heures)	4 (100 heures)
Éducation physique	2 (50 heures)	2 (50 heures)	2 (50 heures)
Cours à option (PPO, Informatique ou Football)	4 (100 heures)	-----	---
Arts obligatoires (Arts plastiques ou dram.)	2 (50 heures)	2 (50 heures)	---
Vocations ou Parcours	---	4 (100 heures)	8 (200 heures)

CADRE LÉGAL ET GRILLE-HORAIRE

- Loi Instruction Publique (LIP)
- Article 86. « Le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école... »
- Article 89. « Les propositions... prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants. Les modalités de ces participations sont celles établies par les personnes intéressées lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, celles établies par ce dernier. »